

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports

## Arrêté du

**portant création de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.**

NOR : MENE

**Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « construction » en date du 6 octobre 2020,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

### **Article 2**

Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

#### **Article 2-1**

Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en **annexe II** de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

### **Article 3**

Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

#### Article 4

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

#### Article 5

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMT), annexe 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

#### Article 6

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 6 juin 1990 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « maintenance des bâtiments de collectivités » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 6 juin 1990 précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

#### Article 7

La première session d'examen de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

## Article 8

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « maintenance des bâtiments de collectivités » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 juin 1990 précité aura lieu en 2022. A l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

## Article 9

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
et par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Spécialité**

**« *interventions en maintenance  
technique des bâtiments* »**

**de certificat d'aptitude professionnelle**

# SOMMAIRE

**ANNEXE I**    **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**

**ANNEXE II**    **Référentiel des activités professionnelles**

**ANNEXE III**    **Référentiel de compétences**

                    Compétences

                    Savoirs associés

**ANNEXE III bis** **Lexique**

**ANNEXE IV**    **Référentiel d'évaluation**

**IVa**    Unités constitutives du diplôme

**IVb**    Règlement d'examen

**IVc**    Définition des épreuves

**ANNEXE V**    **Périodes de formation en milieu professionnel**

**ANNEXE VI**    **Tableau de correspondance entre épreuves ou  
                    unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

**ANNEXE I**  
**Présentation synthétique du référentiel du diplôme**  
**Spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS-COMPÉTENCES-UNITÉS**

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
<b>COMMUNICATION PRÉPARATION</b>	<p><b>Bloc n° 1 - Etude et préparation d'une intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter et transmettre des documents</li> <li>- Décoder un dossier technique</li> <li>- Choisir les matériels et les outillages</li> </ul>	<b>Unité UP1 Etude et préparation d'une intervention</b>
<b>REALISATION ET CONTROLE D'UN OUVRAGE COURANT</b>	<p><b>Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer des quantités de fournitures</li> <li>- Organiser son poste de travail</li> <li>- Sécuriser son intervention</li> <li>- Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes</li> <li>- Utiliser des échafaudages</li> <li>- Réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages mobiles menuisés du bâtiment</li> <li>- Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence</li> <li>- Réparer, poser des revêtements de sol</li> <li>- Appliquer des produits de peinture</li> <li>- Replier le chantier</li> <li>- Contrôler le travail réalisé</li> </ul>	<b>Unité UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant</b>
<b>RÉALISATION DE TRAVAUX SPECIFIQUES</b>	<p><b>Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanger, rendre compte oralement</li> <li>- Intervenir à proximité des réseaux</li> <li>- Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire</li> <li>- Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique</li> <li>- Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique</li> <li>- Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique</li> <li>- Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique</li> </ul>	<b>Unité UP3 Réalisation de travaux spécifiques</b>

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p style="text-align: center;"><b>Bloc n° 1 – Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</b></p> <p><b>Français</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)</li> <li>- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)</li> <li>- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)</li> <li>- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)</li> <li>- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)</li> </ul> <p><b>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)</li> <li>- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)</li> <li>- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)</li> <li>- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)</li> <li>- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Unité UG1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</b></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Bloc n° 2 – Mathématiques et physique-chimie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- Expérimenter, utiliser une simulation</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Unité UG2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Mathématiques et physique-chimie</b></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Bloc n° 3 – Éducation physique et sportive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer sa motricité</li> <li>- S'organiser pour apprendre et s'entraîner</li> <li>- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter</li> <li>- Construire durablement sa santé</li> <li>- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Unité UG3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Éducation physique et sportive</b></p>



ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p><b>Bloc n° 4 – Prévention-santé-environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation</li> <li>- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention</li> <li>- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix</li> <li>- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté</li> <li>- Agir face à une situation d'urgence</li> </ul>	<p><b>Unité UG4</b> <b>Prévention-santé-environnement</b></p>
	<p><b>Bloc n° 5 – Langue vivante étrangère</b></p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère obligatoire a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre la langue orale</li> <li>- Comprendre un document écrit</li> <li>- S'exprimer à l'écrit</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Interagir à l'oral</li> </ul> <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p><b>Unité UG5</b> <b>Langue vivante étrangère</b></p>
	<p><b>UNITES/BLOCS FACULTATIFS</b></p>	
	<p><b>Bloc facultatif – Langue vivante</b></p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Interagir à l'oral</li> <li>- Comprendre un document écrit</li> </ul> <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p><b>Unité facultative</b> <b>UF 1</b> <b>Langue vivante</b></p>

	<p><b>Bloc facultatif – Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger</li><li>- Caractériser le contexte professionnel étranger</li><li>- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger</li><li>- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France</li><li>- Se repérer dans un nouvel environnement</li><li>- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil</li></ul>	<p><b>Unité facultative</b></p> <p><b>UF 2</b></p> <p><b>Mobilité</b></p>
--	--	---

## **CONTEXTE PROFESSIONNEL**

### **A - Domaine d'intervention**

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) intervient, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur. Il intervient indifféremment dans :

- les constructions du secteur résidentiel (habitat individuel et collectif) ;
- les établissements tertiaires ou industriels ;
- les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs,...).

Il intervient pendant toute la durée de vie de la construction, ce qui lui impose une connaissance des principes de construction ainsi que des phases de préparation, de réalisation des travaux du bâtiment. Les enjeux des transitions énergétiques et numériques impactent de manière significative la maintenance des bâtiments existants. C'est en ce sens que le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP est en mesure de répondre aux diverses exigences de performances énergétiques et de confort que requièrent les activités qui sont les siennes dans la maintenance des bâtiments (hors contrôle et maintenance réglementaires qui sont assurés par des entreprises habilitées).

Ses activités de maintenance nécessitent la maîtrise de compétences transversales, d'analyse de situations et de synthèses. Ses interventions se font le plus souvent en site occupé avec des contraintes organisationnelles fortes, dans une démarche réactive nécessitant des capacités d'adaptation.

Il intervient également sur des installations et des équipements pour assurer le maintien de l'état initial mais aussi propose des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

Il peut être amené à conduire ses opérations en co-activité avec les autres corps de métiers, seul ou en équipe.

Les activités confiées au titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

### **B - Conditions générales d'exercice du métier**

#### **Situation d'exercice**

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités. Ses domaines d'intervention concernent la maintenance :

- des ouvrages
  - de finition (carrelage, plâtrerie, revêtements de mur et de sol souple, peinture ...) ;
  - menuisés du bâtiment (bois, métal, composite, PVC...) ;
  - hourdés.
- des installations et équipements
  - sanitaires et thermiques ;
  - électriques (courants forts et faibles).

Son périmètre d'intervention l'amène à être sensibilisé aux règles d'hygiène sur des lieux spécifiques :

- cuisines collectives ;
- secteur de la petite enfance ;
- hôpitaux ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ...

Ses connaissances techniques lui permettent d'identifier les éventuels matériaux dangereux non répertoriés (amiante, plomb...) et d'en signaler la présence à son responsable.

Il réalise son travail à partir de consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie. Il communique avec son environnement professionnel (l'utilisateur, sa hiérarchie, son équipe, les autres intervenants...) et peut être amené à utiliser des documents techniques rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Pour toutes les activités professionnelles dont il a la responsabilité, le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP, conduit son activité seul, en équipe, avec d'autres corps de métiers ou non. Il contrôle ses interventions dont il rend compte à sa hiérarchie. Il effectue des opérations de maintenance préventive et corrective et la mise en service d'installations.

En fonction du site d'intervention, il effectue des travaux en hauteur sur échafaudage, sur plateforme individuelle roulante. Il peut aussi être amené à utiliser une plateforme élévatrice mobile personnelle. Il peut également réaliser des interventions d'ordre électrique nécessitant un titre d'habilitation de niveau BS minimum. Enfin, il peut intervenir à proximité des réseaux avec les autorisations nécessaires.

Par son savoir-faire et son attitude professionnelle, il participe à la valorisation de l'image de l'entreprise.

### **Autonomie**

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il est également capable de travailler en équipe quand la nature de l'activité le justifie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai imparti. Il effectue à chaque phase de travaux et en fin d'intervention un autocontrôle permettant de valider son travail et de rendre compte à sa hiérarchie des anomalies éventuellement constatées. D'autre part, il possède des connaissances de l'outil numérique lui permettant de rechercher des informations et de communiquer avec son responsable.

### **Responsabilité**

Sur les sites d'intervention, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie. Il est en mesure d'évaluer et de signaler à sa hiérarchie ses limites d'intervention occasionnant un transfert vers une ou plusieurs entreprises habilitées.

## **C – Perspective d'évolution dans l'emploi**

### **Positionnement**

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP est pleinement opérationnel.

### **Poursuite de formation**

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

### **Évolution dans l'emploi**

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes, du contexte, le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

## TABLEAU DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

ACTIVITÉS	TÂCHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
COMMUNICATION PRÉPARATION	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention			X
	T2 : Communiquer en équipe, avec l'utilisateur de l'installation et les autres intervenants		X	
	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention			X
	T4 : Organiser son intervention			X
	T5 : Préparer, vérifier le matériel et l'outillage			X
	T6 : Préparer, approvisionner les matériaux et les fournitures pour son intervention			X
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	T7 : Réaliser des interventions de réparations et d'aménagements d'ouvrages du bâtiment			X
	T8 : Réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages menuisés du bâtiment			X
	T9 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence			X
	T10 : Réparer, poser des revêtements de sol			X
	T11 : Appliquer des produits de peinture sur les ouvrages du bâtiment			X
	T12 : Réparer, réaliser des fixations d'équipements du bâtiment			X
	T13 : Replier le chantier			X
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	T14 : Assurer la maintenance périodique d'un équipement d'une installation thermique, sanitaire et électrique (hors maintenance réglementaire)			X
	T15 : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique			X
	T16 : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique			X
	T17 : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique		X	
	T18 : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique		X	

**Niveau d'implication :** Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
<b>1</b>	<b>Connaissances et savoir-faire minimaux :</b> le titulaire du diplôme <i>lit, observe, interprète et assiste</i> sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
<b>2</b>	<b>Connaissances et savoir-faire partiels :</b> le titulaire du diplôme <i>participe sous contrôle ponctuel</i> en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
<b>3</b>	<b>Connaissances et savoir-faire approfondis :</b> le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

## FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

<b>Activité A1</b>	<b>COMMUNICATION</b>
<b>Tâche T1</b>	<b>T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention</b>  Niveau d'implication : <b>3</b>
<b>Moyens et ressources disponibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Consignes écrites, orales de sa hiérarchie</li><li>- Informations techniques et extraits des règles d'exécution concernant l'activité à effectuer (pièces graphiques, pièces écrites, données numériques issues du BIM...)</li><li>- Outils de communication et supports numériques</li><li>- Fiches techniques des matériels, des matériaux et des équipements de travail et de protection disponibles</li><li>- Informations relatives au chantier et à son entreprise</li><li>- Informations relatives à la manière d'agir dans un groupe, une équipe</li></ul>	
<b>Contexte d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li></ul>	
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'ensemble des informations recueillies permet une mise en œuvre en adéquation avec le travail demandé</li><li>- Les ressources sont utilisées à bon escient</li><li>- L'utilisation des outils numériques est effective</li><li>- Les points à éclaircir sont exprimés avant leur exécution, à travers un message réactif et clair</li><li>- Les dimensions relatives au travail collaboratif et à une attitude éco responsable sont prises en compte</li></ul>	

<b>Activité A1</b>	<b>COMMUNICATION</b>
<b>Tâche T2</b>	<b>T2 : Communiquer en équipe, avec l'utilisateur de l'installation et les autres intervenants</b>  Niveau d'implication : <b>2</b>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignes écrites et/ou orales de sa hiérarchie</li> <li>- Informations techniques et extraits des règles d'exécution concernant l'activité à effectuer (pièces graphiques, pièces écrites, données numériques issues du BIM, etc.)</li> <li>- Outils de communication et supports numériques</li> <li>- Fiches techniques des matériels, des appareils, des matériaux, des équipements de travail et de protection disponibles</li> <li>- Informations relatives au chantier et à son entreprise</li> <li>- Informations relatives à la manière d'agir dans un groupe, une équipe de façon positive et éco-responsable</li> <li>- Documents internes de suivi de l'intervention (fiche d'intervention, fiche qualité, bordereau de livraison, ...)</li> <li>- Documents de réalisation du projet (plans, croquis, schémas, etc.)</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec son responsable, chez un fournisseur ou avec une entreprise prestataire</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le registre de langue, le vocabulaire et la terminologie sont adaptés à la situation et à l'interlocuteur</li> <li>- Les fonctionnalités de base des équipements sont présentées au client ou à l'utilisateur</li> <li>- Le message transmis à son interlocuteur est compréhensible et correspond à la réalité, toute anomalie est signalée à son responsable</li> <li>- Les informations reçues sont comprises et appliquées</li> </ul>	

<b>Activité A1</b>	<b>COMMUNICATION</b>
<b>Tâche T3</b>	<b>T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention</b>  Niveau d'implication : <b>3</b>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>- Informations techniques et extraits des règles d'exécution concernant l'activité (pièces graphiques, pièces écrites, données numériques issues du BIM, etc.)</li> <li>- Outils de communication et supports numériques</li> <li>- Fiches techniques des matériels, des matériaux et des équipements de travail et de protection disponibles</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En autonomie ou avec son responsable, à l'issue de l'intervention</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les consignes sont comprises et appliquées</li> <li>- Les documents liés à son intervention sont renseignés, transmis et exploitables</li> </ul>	

<b>Activité A1</b>	<b>PREPARATION</b>
<b>Tâche T4</b>	<b>T4 : Organiser son intervention</b>  Niveau d'implication : 3
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>- Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, planning de disponibilité des locaux, données numériques issues du BIM...)</li> <li>- Plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage</li> <li>- Matériels, outils et matériaux</li> <li>- Informations relatives à la manière d'agir dans un groupe, une équipe</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En autonomie ou avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation de son poste de travail est méthodique et permet la bonne exécution des travaux dans le respect des règles de sécurité, de protection de la santé tout en adoptant une attitude écoresponsable</li> <li>- Les contraintes sont prises en compte (espaces, co-activité, site occupé, délais, stockage, principe 3RVE...)</li> </ul>	

<b>Activité A1</b>	<b>PRÉPARATION</b>
<b>Tâche T5</b>	<b>T5 : Préparer, vérifier le matériel et l'outillage</b>  Niveau d'implication : 3
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans, pièces graphiques et numériques, quantitatifs, bon de commande, bons de livraison, plannings...)</li> <li>▪ Modes opératoires</li> <li>▪ Outils de communication et supports numériques</li> <li>▪ Plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage</li> <li>▪ Matériels, outils et matériaux avec leurs notices et fiches de données de sécurité</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le choix des matériels, des outils et des moyens de prévention sont adaptés à son intervention</li> <li>▪ L'état des matériels, des outils et des moyens de prévention est vérifié</li> <li>▪ Les matériels, les outils et les moyens de prévention sont préparés, stockés, protégés et mis en sécurité</li> <li>▪ Les anomalies et dysfonctionnements sont signalés à la hiérarchie</li> </ul>	



<b>Activité A1</b>	<b>PRÉPARATION</b>
<b>Tâche T6</b>	<b>T6 : Préparer, approvisionner les matériaux et les fournitures pour son intervention</b>  <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : <b>3</b></div>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans, pièces graphiques, quantitatifs, bons de commande, de livraison, plannings...)</li> <li>▪ Données numériques issues du BIM</li> <li>▪ Plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage</li> <li>▪ Catalogues de fournisseurs, fiches techniques et notices des matériels</li> <li>▪ Stock disponible au magasin</li> <li>▪ Outils de communication et supports numériques</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La nature des fournitures et matériaux est respectée</li> <li>▪ La quantité des fournitures et des matériaux à mettre en œuvre correspond à l'intervention</li> <li>▪ La conformité des fournitures et matériaux est contrôlée</li> </ul>	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
<b>Tâche T7</b>	<b>T7 : Réaliser des interventions de réparations et d'aménagements d'ouvrages du bâtiment</b>  <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, données numériques issues du BIM, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage...)</li> <li>▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</li> <li>▪ Matériels de manutention et d'accès, outils, matériaux</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> <li>▪ Sur ouvrage de type: maçonnerie, plâtrerie, métallerie, menuiserie et plafond suspendu</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les résultats de la réparation ou des aménagements sont conformes aux attendus et font l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ Le déroulement de l'intervention est organisé et sécurisé</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et la zone de travail est propre en permanence</li> </ul>	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
<b>Tâche T8</b>	<b>T8 : Réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages menuisés du bâtiment</b>  <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, cahier des charges...)</li> <li>▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</li> <li>▪ Matériels et outils, matériaux, matériels d'accès et équipement de travail en hauteur</li> <li>▪ Moyens de protection individuelle</li> <li>▪ Matériels et outillages portatifs de relevé, d'implantation, de contrôle, de fixation, de finition et d'ajustement</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les réceptions et les approvisionnements sont vérifiés et permettent la réalisation de la tâche sans dysfonctionnement</li> <li>▪ Les interventions sur l'ouvrage sont réalisées conformément au cahier des charges de réalisation et font l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité (port des EPI, suivi des procédures spécifiques aux produits dangereux, travail en hauteur...)</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et identifiés notamment en cas de réemploi</li> <li>▪ Les quincailleries et accessoires posés assurent leurs fonctions et sont maintenus en état</li> <li>▪ La zone de travail est consignée et maintenue propre</li> <li>▪ L'outillage et les équipements sont maintenus en état de fonctionnement et utilisables en permanence</li> </ul>	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
<b>Tâche T9</b>	<b>T9 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence</b>  Niveau d'implication : 3
<b>Moyens et ressources disponibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, plan de calepinage, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, ...)</li> <li>▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</li> <li>▪ Matériels, moyens d'accès, outils matériaux et fournitures</li> </ul> <b>Contexte d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul>	
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intervention est conforme aux attendus et fait l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité (port des EPI, suivi des procédures spécifiques aux produits dangereux, travail en hauteur, ...)</li> <li>▪ Le projet esthétique et décoratif est respecté</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et la zone de travail est propre en permanence</li> <li>▪ Les produits sont préparés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</li> </ul>	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
<b>Tâche T10</b>	<b>T10 : Réparer, poser des revêtements de sol</b>  Niveau d'implication : 3
<b>Moyens et ressources disponibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, plan de calepinage, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage...)</li> <li>▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</li> <li>▪ Matériels, moyens de manutention, outils, matériaux et fournitures</li> </ul> <b>Contexte d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> <li>▪ Sur sol en céramique ou analogue, sol souple, parquet et sol stratifié</li> </ul>	
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intervention est conforme aux attendus et fait l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité (port des EPI, suivi des procédures spécifiques aux produits dangereux, travail en hauteur, ...)</li> <li>▪ Le projet esthétique et décoratif est respecté</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et la zone de travail est propre en permanence</li> <li>▪ Les produits sont préparés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</li> </ul>	

<b>Activité A2</b>	<b>RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT</b>
<b>Tâche T11</b>	<b>T11 : Appliquer des produits de peinture sur les ouvrages du bâtiment</b> Niveau d'implication : 3
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, ...)</li> <li>▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</li> <li>▪ Matériels, outils, matériaux et moyens de protection</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les travaux de peinture sont réalisés conformément au cahier des charges et correspondent à la demande. Ils font l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité (port des EPI, suivi des procédures spécifiques aux produits dangereux, travail en hauteur, ...)</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et la zone de travail est propre en permanence</li> <li>▪ Les produits sont préparés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</li> </ul>	

<b>Activité A2</b>	<b>RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT</b>
<b>Tâche T12</b>	<b>T12 : Réparer, réaliser des fixations d'équipements du bâtiment</b> Niveau d'implication : 3
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, données numériques issues du BIM, documents relatifs à la présence de produits ou matières dangereux (amiante, plomb, etc...), plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage...)</li> <li>▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</li> <li>▪ Matériels de manutention et d'accès, outils, matériaux et fournitures</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les résultats de l'intervention sont conformes aux attendus (position, performance mécanique...) et font l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ Le déroulement est organisé et l'intervention sécurisée</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et la zone de travail est propre en permanence</li> <li>▪ Les produits sont préparés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</li> <li>▪ Toute anomalie est signalée à son responsable</li> </ul>	

<b>Activité A2</b>	<b>RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT</b>	
<b>Tâche T13</b>	<b>T13 : Replier le chantier</b>	Niveau d'implication : 3
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales</li> <li>▪ Liste de l'outillage et des matériels apportés sur le chantier</li> <li>▪ Consignes de tri et d'évacuation des déchets</li> <li>▪ Protocole de repliement de l'entreprise</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les déchets sont triés et évacués selon les procédures en vigueur</li> <li>▪ Les procédures de démontage puis de repliement des matériels sont respectées</li> <li>▪ Les outils et matériels sont rangés ou restitués et les dysfonctionnements ou détériorations signalés</li> <li>▪ Les matériaux sont reconditionnés, stockés en toute sécurité, en vue d'une utilisation ultérieure</li> <li>▪ La livraison du chantier rend aux utilisateurs son plein usage fonctionnel</li> </ul>		

<b>Activité A3</b>	<b>RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES</b>	
<b>Tâche T14</b>	<b>T14 : Assurer la maintenance périodique d'équipements d'une installation thermique, sanitaire et électrique (hors maintenance réglementaire)</b>	Niveau d'implication : 3
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, données numériques issues du BIM, documents relatifs aux réseaux)</li> <li>▪ Matériels, outils et matériaux, moyens d'accès et de protection collective et individuelle</li> <li>▪ Documents ou supports numériques de consignation des relevés et de signalement des anomalies</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les contrôles sont effectués selon les prescriptions</li> <li>▪ Les compteurs des fluides sont relevés périodiquement</li> <li>▪ Un contrôle visuel est fait sur les blocs de signalisation de secours</li> <li>▪ Le fonctionnement des ouvrants des parties communes et des circulations est vérifié</li> <li>▪ Un contrôle des équipements et installations est effectué périodiquement (installations d'éclairage, sanitaires, thermiques...)</li> <li>▪ Les résultats des relevés et les anomalies sont consignés selon les prescriptions et signalés à son responsable</li> </ul>		

Activité A3	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
<b>Tâche T15</b>	<b>T15 : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique</b> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, documents relatifs aux réseaux, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage)</li> <li>▪ Documents relatifs à la présence de produits ou matières dangereux (amiante, plomb, etc...)</li> <li>▪ Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur et de protection collective et individuelle</li> <li>▪ Matériel de diagnostic à distance</li> <li>▪ Objets connectés</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le poste de travail est organisé et les mesures conservatoires sont effectuées</li> <li>▪ Les matériels sont réglés ou remplacés en respectant les normes de prescription</li> <li>▪ Les installations sont en état de fonctionnement et font l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ Les équipements existants sont préservés et identifiés en cas de réemploi</li> <li>▪ Les fichiers et les configurations sont sauvegardés</li> <li>▪ La fiche technique d'intervention et le cahier de maintenance sont renseignés ou mis à jour</li> </ul>	

Activité A3	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
<b>Tâche T16</b>	<b>T16 : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique</b> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, documents relatifs aux réseaux, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage)</li> <li>▪ Matériels, outils et matériaux, moyens d'accès et de protection collective et individuelle</li> <li>▪ Matériel de diagnostic à distance</li> <li>▪ Objets connectés</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En autonomie ou avec son responsable</li> </ul>	
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le poste de travail est organisé et les mesures conservatoires sont effectuées</li> <li>▪ Les matériels sont posés ou remplacés en respectant les normes de prescription</li> <li>▪ Les installations sont en état de fonctionnement et font l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ Les équipements existants sont préservés et identifiés, notamment en cas de réemploi</li> <li>▪ Les fichiers et les configurations sont sauvegardés</li> <li>▪ La fiche technique d'intervention et le cahier de maintenance sont renseignés ou mis à jour</li> </ul>	

<b>Activité A3</b>	<b>RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES</b>
<b>Tâche T17</b>	<b>T17 : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique</b> Niveau d'implication : 2
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, documents relatifs aux raccordements, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage)</li> <li>▪ Matériel de diagnostic à distance</li> <li>▪ Matériels, outils et matériaux, moyens d'accès et de protection collective et individuelle</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La vérification d'absence de tension est réalisée avant l'intervention sur courant fort basse tension</li> <li>▪ L'installation, le câblage et les raccordements sont conformes au cahier des charges, aux prescriptions et aux normes en vigueur</li> <li>▪ Les règles de sécurité sont respectées pendant l'intervention</li> <li>▪ Les fichiers et les configurations sont sauvegardés</li> <li>▪ La procédure de mise en service est respectée</li> <li>▪ La fiche technique d'intervention et le cahier de maintenance sont renseignés ou mis à jour</li> </ul>	

<b>Activité A3</b>	<b>RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES</b>
<b>Tâche T18</b>	<b>T18 : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique</b> Niveau d'implication : 2
<p><b>Moyens et ressources disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</li> <li>▪ Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, normes et DTU en vigueur, données numériques issues du BIM, documents relatifs aux réseaux, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage)</li> <li>▪ Matériels, outils et matériaux, moyens d'accès et de protection collective et individuelle</li> </ul> <p><b>Contexte d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec son responsable</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les aspects normatifs et réglementaires sont respectés</li> <li>▪ L'intervention est conforme aux attendus (implantation, fixation, façonnage, fonctionnement, étanchéité...) et fait l'objet d'un autocontrôle</li> <li>▪ L'intervention se déroule en toute sécurité</li> <li>▪ Les ouvrages existants sont préservés et identifiés en cas de réemploi</li> <li>▪ La procédure de mise en service est respectée</li> <li>▪ La zone de travail est propre en permanence</li> </ul>	

## **COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS**

### **Les compétences**

Le référentiel de certification de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. À cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé.

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe II) sont les suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir les matériels et les outillages
- C2.3 : Déterminer des quantités de fournitures
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Utiliser des échafaudages
- C3.5 : Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes
- C3.6 : Réaliser des interventions de maintenance et d'amélioration d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment
- C3.7 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence
- C3.8 : Réparer, poser des revêtements de sol
- C3.9 : Appliquer des produits de peinture
- C3.10 : Replier le chantier
- C3.11 : Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire (hors maintenance réglementaire)
- C3.12 : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique
- C3.13 : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique
- C3.14 : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique
- C3.15 : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique
- C4.1 : Contrôler le travail réalisé

### **Les savoirs associés**

Les savoirs ou connaissances mobilisés pour la mise en œuvre des compétences sont regroupés en 2 thèmes et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

- Thème 1 : Connaissances du monde professionnel
- Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques



## MISE EN RELATION DES TÂCHES ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Tâches →																		
	↓ Compétences	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention	T2 : Communiquer en équipe, avec l'utilisateur de l'installation et les autres intervenants	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention	T4 : Préparer, vérifier le matériel et l'outillage	T5 : Préparer, approvisionner les matériaux et les fournitures pour son intervention	T6 : Organiser son intervention	T7 : Réaliser des interventions de réparations et d'aménagements d'ouvrages du bâtiment	T8 : Maintenir des ouvrages menuisés du bâtiment	T9 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence	T10 : Réparer, poser des revêtements de sol	T11 : Appliquer des produits de peinture sur les ouvrages du bâtiment	T12 : Réparer, réaliser des fixations d'équipements du bâtiment	T13 : Replier le chantier	T14 : Assurer la maintenance périodique d'équipements d'une installation thermique, sanitaire et électrique (hors maintenance réglementaire)	T15 : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique	T16 : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire, d'une d'installation thermique	T17 : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique	T18 : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X			X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	C2.3 : Déterminer les quantités de fournitures	X				X		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
C3 RÉALISER	C3.1 : Organiser son poste de travail	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux	X					X				X	X	X			X	X	X	X
	C3.4 : utiliser des échafaudages				X			X	X	X	X	X	X					X	X
	C3.5 : Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X
	C3.6 : Réaliser des interventions de maintenance et d'amélioration d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment	X	X	X	X	X	X	X	X					X					
	C3.7 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence	X	X	X	X	X	X			X				X					
	C3.8 : Réparer, poser des revêtements de sol	X	X	X	X	X	X				X			X					



## DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

### C1 : COMMUNIQUER

<b>C1.1 : Compléter et transmettre des documents</b>		<b>UP</b>	<b>1</b>
		<b>BC</b>	<b>1</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées	La consigne, le document et leurs finalités sont compris et respectés  (Document en français et en langue étrangère, principalement en anglais)  Les informations recueillies permettent la mise en œuvre	
Compléter et transmettre un document technique	Procédure et liste de diffusion Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive  Les informations transmises sont en adéquation avec l'intervention  La procédure de transmission est respectée	

<b>C1.2 : Échanger, rendre compte oralement</b>		<b>UP</b>	<b>3</b>
		<b>BC</b>	<b>3</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle  - À sa hiérarchie - À un partenaire professionnel - À un intervenant du chantier - Au client ou à l'utilisateur - ...	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	L'interlocuteur est écouté et compris  L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise  Le contenu de l'échange (champ lexical, structure...) est adapté à l'interlocuteur  Le propos est clair, précis et concis  Toute anomalie est signalée à sa hiérarchie  Les explications permettent la prise en main des équipements par les utilisateurs	

## C2 : PRÉPARER

### C2.1 : Décoder un dossier technique

UP	1
BC	1

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Collecter et ordonner des informations techniques	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées</p> <p>Plans architecturaux et descriptifs de l'installation</p> <p>Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé</p> <p>Extraits de règlements, normes et règles de l'art</p> <p>Schéma, croquis ou plans d'exécution</p> <p>Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de préparation de travaux, calendrier d'intervention...)</p> <p>Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à installer</p> <p>Outils de communication technique, y compris numériques</p> <p>Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)</p>	<p>Les données techniques nécessaires à son intervention sont identifiées</p> <p>La collecte des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable</p> <p>Le classement des données est exploitable et respecte les règles de l'entreprise</p> <p>La terminologie en langue étrangère (principalement anglais) est comprise et traduite</p> <p>Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées</p>

## C2.2 : Choisir les matériels et les outillages

UP	1
BC	1

<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Identifier et vérifier la compatibilité des matériels et outillages nécessaires à la réalisation de son intervention	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées Plans architecturaux et descriptifs de l'installation	Les matériels et outillages choisis sont adaptés à l'intervention Les règles et limites d'utilisation des matériels et outillages sont respectées Les accessoires et consommables nécessaires sont identifiés.
Inventorier, sélectionner et lister les EPC et les EPI nécessaires à l'intervention	Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé Extraits de règlements, normes et règles de l'art Schéma, croquis ou plans d'exécution Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de matériels et outillages, calendrier d'intervention...) Notice technique (en français ou langue étrangère, principalement anglais) Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	L'inventaire des EPC et des EPI à disposition est complet et précis Les éléments d'EPC et d'EPI sélectionnés sont adaptés à l'intervention Les listes établies sont complètes et exploitables

## C2 : PRÉPARER

### C2.3 : Déterminer des quantités de fournitures

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Identifier les fournitures nécessaires à son intervention  Apprécier la qualité des fournitures	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels  Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :	La nature et les caractéristiques des fournitures sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution  La qualité correspond aux besoins de l'exécution
Déterminer les quantités de fournitures nécessaires à son intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>- Descriptifs de l'ouvrage</li><li>- Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé</li><li>- Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité</li><li>- Extraits de règlements, normes et règles de l'art</li><li>- Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques ;</li><li>- Documents et procédures internes à l'entreprise</li><li>- Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre</li></ul> Outils de communication technique, y compris digitaux  Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	Les quantités nécessaires à l'exécution sont estimées  Les quantités consommées sont communiquées à sa hiérarchie  L'état des stocks des fournitures est communiqué à sa hiérarchie  Les unités sont adaptées aux quantités estimées

## C3 : RÉALISER

### C3.1 : Organiser son poste de travail

UP 2

BC 2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Organiser son poste de travail	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et descriptifs de l'installation</li> <li>- Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants...)</li> </ul>	<p>Les spécificités du chantier sont identifiées</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>La co-activité est prise en compte</p> <p>Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenu dans toutes les phases d'exécution</p> <p>Le poste du travail est maintenu en état de propreté et de fonctionnalité</p> <p>Les anomalies techniques sont repérées et signalées</p>
Adapter son poste de travail à l'évolution du chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé</li> <li>- Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité</li> </ul>	<p>L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux</p>
Approvisionner son poste de travail	<p>Outils de communication technique, y compris numériques</p>	<p>Les matériaux, matériels, outillages sont à proximité de la réalisation</p> <p>Les matériels et outillages approvisionnés permettent la réalisation rationnelle de l'intervention</p> <p>L'état des EPI, matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé et tout dysfonctionnement est signalé</p> <p>Les matériaux et éléments approvisionnés correspondent en quantité et qualité à l'intervention</p> <p>Le positionnement des matériaux permet l'avancement chronologique des travaux</p> <p>Les gestes et posture nécessaires à la manipulation sont appropriés à la tâche</p> <p>Les gestes conventionnels de guidage sont connus et appliqués</p> <p>Les gestes de commandement pour les appareils de levage sont connus et appliqués</p>

## C3 : RÉALISER

C3.2 : Sécuriser son intervention		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les dangers propres à son intervention	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et descriptifs du chantier</li> <li>- Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé</li> <li>- Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité</li> <li>- Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution...)</li> <li>- Fiches techniques des fournitures, produits...</li> <li>- Notice de manutention et de stockage fournisseur</li> </ul> <p>Matériels et outillages</p> <p>Équipements et accessoires de manutention</p> <p>Normes et recommandations relatives à la manutention des charges</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive	
Appliquer les mesures de prévention prévues ou nécessaires		<p>Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre</p> <p>L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé</p> <p>Les EPC sont maintenus en place et suivent l'évolution du chantier</p> <p>Les éléments d'EPC détériorés sont identifiés, signalés et détournés</p> <p>Les EPI utilisés sont adaptés à la situation</p> <p>Les EPI détériorés sont remplacés</p> <p>Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées</p>	
Installer une signalisation temporaire		<p>La signalisation temporaire est conforme et garantit la sécurité du chantier et des usagers</p> <p>La signalisation temporaire est entretenue</p> <p>Les consignes de dépose de la signalisation temporaire sont respectées.</p>	
Alerter en cas de situation dangereuse		<p>Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie</p> <p>Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent.</p>	



<b>C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux</b>		<b>UP</b>	<b>3</b>
		<b>BC</b>	<b>3</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Situer son rôle et expliciter sa mission et ses responsabilités	<p><i>Les thèmes à aborder sont définis dans les compétences du « <b>profil opérateur</b> » de l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR.</i></p> <p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie, Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et descriptifs du chantier</li> <li>- Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants...)</li> <li>- Récépissés de DICT</li> <li>- PPSPS, plan de prévention...</li> </ul> <p>EPC et EPI et leurs notices techniques Matériels et outillages Matériaux et composants Notices techniques (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels, outillages, matériaux et composants</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p><i>Les critères d'évaluation des compétences du « <b>profil opérateur</b> » sont définis sous forme de « résultats attendus » dans l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR</i></p>	
Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques			
Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles			
Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicable à la situation			
Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs			
Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable			
Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux			
Maintenir en état le marquage piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier			
Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident. Appliquer la règle des 4A			
Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques			
Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux			

<b>C3.4 : Utiliser des échafaudages</b>		<b>UP</b>	<b>2</b>
		<b>BC</b>	<b>2</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un échafaudage de pied fixe</li> <li>- Un échafaudage roulant</li> <li>- Une PIRL</li> </ul>	Recommandation en vigueur – R408 (annexe 5) et R457 Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique des travaux à réaliser en fonction des tâches confiées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et descriptifs des travaux à réaliser</li> <li>- Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé</li> <li>- Notices techniques de montage</li> </ul> Matériels, outillages Échafaudage roulant Échafaudage de pied fixe Équipements de Protection Collective et Individuelle Outils de communication technique, y compris numériques	En référence aux recommandations R408 et R457 : Les règles de déplacement et de stabilisation de l'échafaudage sont respectées Les règles d'accès et de circulation sur l'échafaudage sont respectées La charge autorisée sur l'échafaudage est respectée La répartition de la charge est conforme aux préconisations du fabricant L'échafaudage est maintenu en sécurité Les biens environnants sont protégés et sauvegardés Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent	

<b>C3.5 : Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes</b>		<b>UP</b>	<b>2</b>
		<b>BC</b>	<b>2</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Réaliser des opérations de fabrication d'ouvrages fixes du bâtiment Réaliser des opérations de réparation d'ouvrages fixes du bâtiment Réaliser des aménagements Réaliser des fixations chimiques et mécaniques (dont liants hydrauliques) Mettre en place des mesures conservatoires	<i>Sur ouvrages de maçonnerie, de plâtrerie, de métallerie/serrurerie, de menuiserie et de plafond suspendus</i> Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable (plans de la zone concernée, données numériques issues du BIM, plan de prévention, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage...) Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre Matériels de manutention et d'accès, outils, matériaux	Les résultats de l'intervention sont conformes aux attendus Les modes opératoires sont respectés Les produits préparés sont conformes aux prescriptions et sont en adéquation avec le travail à réaliser Toute anomalie est signalée dans la perspective de mise en place de mesures conservatoires Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers et de l'environnement Le poste de travail est maintenu propre en permanence. Les délais prévus sont respectés Les autocontrôles sont effectués selon les procédures	

<b>C3.6 : Réaliser des interventions de maintenance et d'amélioration d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment</b>		<b>UP</b>	<b>2</b>
		<b>BC</b>	<b>2</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
<p>Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative sur des ouvrages mobiles du bâtiment</p> <p>Mettre en place des mesures conservatoires</p>	<p><i>Sur ouvrages en bois, métal, composite, PVC...</i></p> <p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plans de la zone concernée</li> <li>- normes et DTU en vigueur</li> <li>- données numériques issues du BIM</li> <li>- documents relatifs aux réseaux</li> <li>- plan de prévention</li> <li>- DIUO</li> </ul> <p>Fiches techniques des matériaux</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Matériels et outils, matériaux</p> <p>Matériels d'accès et équipement de travail en hauteur</p> <p>Moyens de protection collective et individuelle</p> <p>Matériels et outillages portatifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé</li> <li>- d'implantation</li> <li>- de contrôle</li> <li>- de fixation</li> <li>- de finition</li> <li>- d'ajustement</li> </ul>	<p>L'ouvrage assure ses fonctions initiales</p> <p>Les autocontrôles sont effectués selon les procédures</p> <p>La démarche 3RV-E est prise en compte</p> <p>Toute anomalie est signalée dans la perspective de mise en place de mesures conservatoires</p> <p>La zone de travail est maintenue sécurisée et organisée en permanence</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers.</p> <p>Le poste de travail est maintenu propre en permanence.</p> <p>Les délais prévus sont respectés</p>	

**C3.7 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence**

UP	2
BC	2

<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
<p>Réaliser des reprises de revêtements muraux</p> <p>Réaliser des reprises de faïence</p> <p>Poser des revêtements muraux</p> <p>Poser de la faïence</p> <p>Mettre en place des mesures conservatoires</p>	<p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</p> <p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- plans de la zone concernée</li><li>- normes et DTU en vigueur</li><li>- données numériques issues du BIM</li><li>- documents relatifs aux réseaux</li><li>- plan de prévention</li><li>- DIUO</li></ul> <p>Fiches techniques des matériaux</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Matériels, outils, matériaux et moyens de protection</p>	<p>Les travaux préparatoires et d'apprêt permettent la poursuite de l'intervention demandée</p> <p>Le résultat de l'intervention est conforme aux attendus</p> <p>Les modes opératoires sont respectés</p> <p>La finition de la surface traitée est en harmonie avec l'existant</p> <p>Les produits sont préparés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</p> <p>Toute anomalie est signalée dans la perspective de mise en place de mesures conservatoires</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers</p> <p>Le poste de travail est maintenu propre en permanence</p> <p>Les parties à préserver ne sont pas endommagées</p> <p>La démarche 3RV-E est prise en compte</p> <p>Les délais prévus sont respectés</p> <p>Les autocontrôles sont effectués selon les procédures</p>

**C3.8 : Réparer, poser des revêtements de sol**

UP	2
BC	2

<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
<p>Réaliser des reprises de revêtements de sol</p> <p>Poser des revêtements de sol</p> <p>Mettre en place des mesures conservatoires</p>	<p><i>Sur céramique ou analogue, sol souple (collé ou clipsé), parquet et sol stratifiés</i></p> <p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- plans de la zone concernée</li><li>- normes et DTU en vigueur</li><li>- données numériques issues du BIM</li><li>- documents relatifs aux réseaux, plan de prévention</li><li>- DIUO</li></ul> <p>Fiches techniques des matériaux</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Matériels, outils, matériaux et moyens de protection</p>	<p>Les travaux préparatoires et d'apprêt permettent la poursuite de l'intervention demandée</p> <p>Le résultat de l'intervention est conforme aux attendus</p> <p>La finition de la surface traitée est en harmonie avec l'existant</p> <p>Les modes opératoires sont respectés</p> <p>Les produits sont préparés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</p> <p>Toute anomalie est signalée dans la perspective de mise en place de mesures conservatoires</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers</p> <p>Le poste de travail est maintenu propre en permanence</p> <p>Les parties à préserver ne sont pas endommagées</p> <p>La démarche 3RV-E est prise en compte</p> <p>Les délais prévus sont respectés</p> <p>Les autocontrôles sont effectués selon les procédures</p>

### C3.9 : Appliquer des produits de peinture

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Appliquer manuellement des produits de peinture	<p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie ainsi que le temps d'exécution alloué</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- plans de la zone concernée</li><li>- normes et DTU en vigueur</li><li>- données numériques issues du BIM</li><li>- documents relatifs aux réseaux</li><li>- plan de prévention</li><li>- DIUO</li></ul> <p>Fiches techniques des matériaux</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Matériels, outils, matériaux et moyens de protection</p>	<p>Les travaux préparatoires et d'apprêt permettent la poursuite de l'intervention demandée</p> <p>La teinte est uniforme</p> <p>L'application est uniforme et régulière, sans maigreur ni surcharge</p> <p>Les modes opératoires sont respectés</p> <p>Les produits sont préparés et utilisés conformément aux prescriptions et en fonction du travail à réaliser</p> <p>Les méthodes de nettoyage du matériel respectent l'environnement</p> <p>Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure des opérations</p> <p>Les autocontrôles sont effectués selon les procédures</p> <p>La zone de travail est maintenue sécurisée et organisée en permanence</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers</p> <p>Le poste de travail est maintenu propre en permanence</p> <p>Les parties à préserver ne sont pas endommagées</p> <p>Les délais prévus sont respectés</p>

<b>C3.10 : Replier le chantier</b>		<b>UP</b>	<b>2</b>
		<b>BC</b>	<b>2</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Nettoyer, évacuer le chantier	<p>Consignes écrites et orales</p> <p>Liste de l'outillage et des matériels apportés sur le chantier</p> <p>Consignes de tri et d'évacuation des déchets</p> <p>Protocole de repliement de l'entreprise</p>	<p>Les procédures de démontage puis de repliement des matériels sont respectées</p> <p>Les outils et matériels sont rangés ou restitués et les dysfonctionnements ou détériorations signalés</p> <p>Les matériaux sont reconditionnés, stockés en toute sécurité, en vue d'une utilisation ultérieure</p> <p>La livraison du chantier rend aux utilisateurs son plein usage fonctionnel</p> <p>Les déchets sont triés et évacués</p> <p>Le principe 3RV-E est appliqué</p>	

<b>C3.11 : Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire (hors maintenance réglementaire)</b>		<b>UP</b>	<b>3</b>
		<b>BC</b>	<b>3</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
<p>Contrôler les paramètres de fonctionnement d'une installation</p> <p>Appliquer les procédures de contrôle périodiques</p> <p>Consigner les résultats des contrôles selon les prescriptions</p> <p>Signaler les anomalies et mettre en place les mesures conservatoires</p>	<p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plans de la zone concernée</li> <li>- normes et DTU en vigueur</li> <li>- données numériques issues du BIM</li> <li>- documents relatifs aux réseaux</li> <li>- plan de prévention</li> <li>- DIUO</li> </ul> <p>Matériels, outils et matériaux</p> <p>Moyens d'accès et de protection collective et individuelle</p> <p>Documents ou supports numériques de consignation des relevés et de signalement des anomalies</p>	<p>Les contrôles sont effectués selon les prescriptions</p> <p>Les procédures de contrôles périodiques sont respectées</p> <p>Toute anomalie est signalée dans la perspective de mise en place de mesures conservatoires</p> <p>Les résultats des relevés et les anomalies sont consignés selon les prescriptions et signalés à son responsable</p>	

<b>C3.12 : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique</b>		<b>UP</b>	<b>3</b>
		<b>BC</b>	<b>3</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Régler ou remplacer un matériel d'une installation électrique et domotique	<p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plans de la zone concernée</li> <li>- normes et DTU en vigueur</li> <li>- données numériques issues du BIM</li> <li>- documents relatifs aux réseaux</li> <li>- plan de prévention</li> <li>- DIUO</li> </ul> <p>Documents relatifs à la présence de produits ou matières dangereux (amiante, plomb, etc...)</p> <p>Matériels, outils et matériaux</p> <p>Équipement de travail en hauteur et de protection collective et individuelle</p> <p>Matériel de diagnostic à distance</p> <p>Objets connectés</p>	<p>L'élément à régler ou remplacer est localisé, identifié</p> <p>Les matériels sont réglés ou remplacés en respectant les normes de prescription</p> <p>Les procédures d'autocontrôle sont respectées</p> <p>Les installations sont en état de fonctionnement</p> <p>Le principe 3RV-E est appliqué</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers</p> <p>Les fichiers et les configurations sont sauvegardés</p> <p>Le rapport d'intervention est renseigné et mis à jour</p>	



<b>C3.13 : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique</b>		<b>UP</b>	<b>3</b>
		<b>BC</b>	<b>3</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Régler ou remplacer un matériel d'une installation thermique ou sanitaire	<p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plans de la zone concernée</li> <li>- normes et DTU en vigueur</li> <li>- données numériques issues du BIM</li> <li>- documents relatifs aux réseaux</li> <li>- plan de prévention</li> <li>- DIUO</li> </ul> <p>Documents relatifs à la présence de produits ou matières dangereux (amiante, plomb, etc...)</p> <p>Matériels, outils et matériaux</p> <p>Équipement de travail en hauteur et de protection collective et individuelle</p> <p>Matériel de diagnostic à distance</p> <p>Objets connectés</p>	<p>L'élément à régler ou remplacer est localisé, identifié</p> <p>Les matériels sont réglés ou remplacés en respectant les normes de prescription</p> <p>Les procédures d'autocontrôle sont respectées</p> <p>Les installations sont en état de fonctionnement</p> <p>Le principe 3RV-E est appliqué</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers</p> <p>Les fichiers et les configurations sont sauvegardés</p> <p>Le rapport d'intervention est renseigné et mis à jour</p>	

<b>C3.14 : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique</b>		<b>UP</b>	<b>3</b>
		<b>BC</b>	<b>3</b>
<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
<p>Poser un équipement électrique ou domotique</p> <p>Câbler, raccorder un appareil et appareillage électrique domotique</p> <p>Mettre en service une installation électrique ou domotique</p>	<p>Consignes écrites et orales de sa hiérarchie</p> <p>Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plans de la zone concernée</li> <li>- normes et DTU en vigueur</li> <li>- données numériques issues du BIM</li> <li>- documents relatifs aux raccordements</li> <li>- plan de prévention</li> <li>- DIUO</li> </ul> <p>Matériel de diagnostic à distance</p> <p>Matériels, outils et matériaux</p> <p>Moyens d'accès et de protection collective et individuelle</p>	<p>La procédure de vérification d'absence de tension est respectée</p> <p>L'installation, le câblage et les raccordements sont conformes au cahier des charges, aux prescriptions et aux normes en vigueur</p> <p>Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers</p> <p>La procédure de mise en service est respectée</p> <p>Les fichiers et les configurations sont sauvegardés</p> <p>Le rapport d'intervention est renseigné et mis à jour</p>	

**C3.15 : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique**

UP	3
BC	3

<b>Compétences (Être capable de...)</b>	<b>Conditions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Implanter, fixer, raccorder un appareil sanitaire et thermique  Mettre en service une installation sanitaire et thermique	Consignes écrites et orales de sa hiérarchie  Éléments du dossier de chantier fourni par son responsable : <ul style="list-style-type: none"><li>- plans de la zone concernée</li><li>- normes et DTU en vigueur</li><li>- données numériques issues du BIM</li><li>- documents relatifs aux raccordements</li><li>- plan de prévention</li><li>- DIUO</li></ul> Matériels, outils et matériaux  Moyens d'accès et de protection collective et individuelle	L'installation est conforme aux normes en vigueur et au cahier des charges  Les ouvrages existants sont préservés  La procédure de mise en service est respectée  Le déroulement de l'intervention respecte en permanence les règles de sécurité et la protection des usagers  Les ouvrages existants sont préservés  Les fichiers et les configurations sont sauvegardés  Le rapport d'intervention est renseigné et mis à jour

## C4 : CONTRÔLER

### C4.1 : Contrôler le travail réalisé

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Vérifier la conformité de son travail  Appliquer une procédure d'autocontrôle	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager  Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées : Plans architecturaux et descriptifs de l'installation Devis quantitatif Extraits de règlements, normes et règles de l'art Schéma, croquis ou plans d'exécution Documents et procédures internes à l'entreprise (procédures d'autocontrôle, fiches de contrôle, ...) Notice technique (en français ou langue étrangère, principalement anglais)  Installation sanitaire  Matériels et outillages  Outils de communication technique, y compris numériques  Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	Les contrôles dimensionnels et géométriques sont effectués  Les points de contrôles spécifiques sont identifiés (raccords, assemblages, rebouchages, finition, ...)  Les défauts de réalisation sont identifiés et traités  Les fiches d'autocontrôle sont complétées

## SAVOIRS ASSOCIÉS

Thème	Savoirs	Connaissances
Thème 1 : Connaissance du monde professionnel	<b>S1</b> : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM) S1.5 - La co-activité, les interfaces chantier S1.6 - Les qualifications et les habilitations
	<b>S2</b> : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
	<b>S3</b> : Les systèmes constructifs du bâtiment	S3.1 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique acoustique...) S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti S3.4 : Les techniques de construction S3.5 : Les matériaux de construction
	<b>S4</b> : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques et numériques de représentation des ouvrages en 2D S4.2 : La consultation des représentations numériques en 3D S4.3 : Les schémas de principes hydrauliques et électriques S4.4 : Les règles et outils de dessin technique appliqués au croquis de détail et à la schématisation S4.5 : Les techniques de relevé d'ouvrages
	<b>S5</b> : La description et la quantification des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique des produits S5.3 : La quantification des ouvrages
	<b>S6</b> : La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et les outils de communication S6.3 : La communication technique simple en langue étrangère, principalement anglais
	<b>S7</b> : La prévention des risques professionnels	S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques S7.2 : Les documents de la prévention des risques S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, plomb...) S7.8 : Les risques électriques S7.9 : les risques liés au travail en hauteur S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)
	<b>S8</b> : Le contrôle et la qualité des ouvrages	S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention

Thème	Savoirs	Connaissances
<b>Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques</b>	<b>S9</b> : Notions de physique et de chimie appliquées	S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser S9.2 : Les caractéristiques hydrauliques S9.3 : Les caractéristiques électriques S9.4 : Les caractéristiques mécaniques
	<b>S10</b> : Les supports	S10.1 : Les supports neufs et anciens du bâtiment S10.2 : L'humidité dans le bâtiment S10.3 : Les altérations des supports
	<b>S11</b> : Technologie de construction	S11.1 : Matériaux, produits et ouvrages spécifiques du secteur professionnel S11.2 : Les appareils à usage domestique et collectif y compris ceux adaptés aux personnes à mobilité réduite S11.3 : L'évolution des matériaux et des appareils
	<b>S12</b> : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre	S12.1 : Les matériels et les outillages S12.2 : Moyens d'accès et plateformes de travail S12.3 : Moyens et procédés de contrôle S12.4 : Les procédés de mise en œuvre
	<b>S13</b> : La mise en service d'une installation thermique, sanitaire, électrique et domotique	S13.1 : La procédure de mise en service d'une installation thermique, sanitaire, électrique et domotique
	<b>S14</b> : La maintenance d'une installation thermique, sanitaire et électrique	S14.1 : Les différents types de maintenance S14.2 : La procédure de maintenance sur une installation simple

## MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Savoirs →	Thème 1 : Connaissances du monde professionnel								Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques					
		S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La prévention des risques professionnels	S8 : Le contrôle et la qualité des ouvrages	S9 : Notions de physique et de chimie appliquées	S10 : Les supports	S11 : Technologie de construction	S12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre	S13 : La mise en service d'une installation thermique, sanitaire, électrique et domotique	S14 : La maintenance d'une installation thermique, sanitaire et électrique
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	C2.3 : Déterminer des quantités de fournitures	X		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
C3 RÉALISER	C3.1 : Organiser son poste de travail	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	C3.3 : Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X		
	C3.4 : Utiliser des échafaudages							X							
	C3.5 : Réaliser des interventions de maintenance et d'amélioration d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment (bois, métal, composite, PVC...)	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X		
	C3.6 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
	C3.7 : Réparer, poser des revêtements de sol	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
	C3.8 : Appliquer des produits de peinture	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
C3.9 : Replier le chantier	X	X			X		X	X			X	X			

Capacités	Savoirs →	Thème 1 : Connaissances du monde professionnel								Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques					
		S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco responsabilité	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S5 : La description et l'estimation des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La prévention des risques professionnels	S8 : Le contrôle et la qualité des ouvrages	S9 : Notions de physique et de chimie appliquées	S10 : Les supports	S11 : Technologie de construction	S12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre	S13 : La mise en service d'une installation thermique, sanitaire, électrique et domotique	S14 : La maintenance d'une installation thermique, sanitaire et électrique
<b>C3</b> RÉALISER	<b>C3.10</b> : Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire (hors maintenance réglementaire)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
	<b>C3.11</b> : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	<b>C3.12</b> : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	<b>C3.13</b> : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	<b>C3.14</b> : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>C4</b> CONTRÔLER	<b>C4.1</b> : Contrôler le travail réalisé		X	X			X	X	X	X				X	

## DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

### Thème 1 | LA CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL

#### S 1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises</p> <p>S1.2 : Les intervenants de la construction</p> <p>S1.3 : Les étapes d'un projet de construction</p> <p>S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM)</p> <p>S1.5 - La co-activité, les interfaces chantier</p> <p>S1.6 - Les qualifications et les habilitations</p>	<p><b>Citer</b> les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés</p> <p><b>Énoncer</b> les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises</p> <p><b>Citer</b> les intervenants, <b>définir</b> leur rôle respectif</p> <p><b>Citer</b> les principales étapes d'un projet de construction</p> <p><b>Énoncer</b> le principe général de la démarche collaborative du BIM</p> <p><b>Nommer</b> les corps de métiers et <b>citer</b> leur interaction technique avec les tâches à réaliser</p> <p><b>Énoncer</b> le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises</p>

#### S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale</p> <p>S2.2 : L'impact environnemental d'une activité</p> <p>S2.3 : La démarche écoresponsable en entreprise</p> <p>S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits</p> <p>S2.5 : La qualité de l'air intérieur</p>	<p><b>Citer</b> le nom de la réglementation en vigueur et ses principaux objectifs</p> <p><b>Citer</b> les principaux impacts de son activité professionnelle</p> <p><b>Citer</b> le principe de la démarche</p> <p><b>Appliquer</b> les règles de tri des déchets et <b>respecter</b> les circuits d'élimination,</p> <p><b>Appliquer</b> les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état</p> <p><b>Citer</b> les composants polluants de l'air intérieur</p>



<b>S 3 : Les systèmes constructifs du bâtiment</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.1 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art	<b>Identifier</b> les spécificités des différents documents <b>Citer</b> les dispositions constructives d'un ouvrage
S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial et environnemental, thermique, acoustique, etc.)	<b>Identifier</b> les espaces composant une habitation et <b>citer</b> leur destination <b>Localiser</b> et <b>citer</b> les éléments de constitution d'un ouvrage
S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti	<b>Citer</b> les points de la réglementation PMR, incendie et sismique
S3.4 : Les techniques de construction	<b>Identifier</b> les techniques les plus courantes de construction des bâtiments
S3.5 : Les matériaux de construction	<b>Identifier</b> la nature des matériaux de construction et <b>citer</b> leurs principales caractéristiques mécaniques et chimiques
S3.6 : Comportement et stabilité des ouvrages	<b>Appréhender</b> les phénomènes à un niveau de notion suffisant permettant de comprendre les exigences de mise en œuvre ainsi que d'anticiper les désordres potentiels ou de les diagnostiquer

<b>S 4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1 : Les documents graphiques et numériques de représentation des ouvrages en 2D	<b>Décoder</b> les documents architecturaux nécessaires l'intervention ou à la réalisation d'un ouvrage <b>Décoder</b> les documents graphiques
S4.2 : La consultation des représentations numériques en 3D	<b>Utiliser</b> les outils numériques de visionnage en 3D des projets de construction
S4.3 : Les règles et outils de dessin technique appliqués au croquis de détail	<b>Utiliser</b> les règles de dessin technique en 2D ou 3D pour réaliser un croquis de détail d'un ouvrage ou partie d'ouvrage
S4.5 : Les techniques de relevé d'ouvrages	<b>Utiliser</b> les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrages

<b>S 5 : La description et la quantification des ouvrages</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 : La description technique des ouvrages	<b>Décrire</b> techniquement un ouvrage ou partie d'ouvrage relevant du secteur d'activités
S5.2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes	<b>Décoder</b> les notices d'utilisation et de montage
S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple	<b>Identifier</b> les éléments constitutifs d'un ouvrage <b>Identifier</b> les quantités d'un ouvrage simple (matériaux, matériels et main d'œuvre)

<b>S 6 : La communication technique</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 : La communication orale et écrite	<b>Appliquer</b> les règles de base de la communication technique orale et écrite
S6.2 : Les supports et les outils de communication	<b>Utiliser</b> les supports et outils de communication simples, y compris numériques
S6.3 : La communication technique simple en langue étrangère, principalement anglais	<b>Comprendre/traduire</b> la terminologie et les fonctions d'un appareil ou équipement <b>Extraire</b> des informations d'une notice technique en langue étrangère (principalement anglais)

<b>S 7 : La prévention des risques professionnels</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail...), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel...)
S7.2 : Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques (DUER, PPSPS, DIUO...)
S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	Identifier les principaux dangers du métier, analyser les risques associés et proposer des mesures de prévention adaptées ( <i>en lien avec le référentiel de Prévention - Santé - Environnement</i> ) Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier
S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Citer les conditions d'utilisation en sécurité des EPC spécifiques du métier Lister les EPI adaptés aux principaux risques (électrique, chimique, explosion, projections, rayonnement, inhalation, brûlure, blessure, chute...)
S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Énoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort ( <i>au regard du référentiel de formation à la PRAP</i> )
S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail Citer les conduites de secours à tenir ( <i>au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail SST</i> )
S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, plomb...)	Citer les principales situations d'exposition aux différents agents chimiques concernés (amiante, plomb...) Citer les différents dispositifs de protection contre les différents agents chimiques
S7.8 : Les risques électriques	Appliquer les règles liées à l'habilitation électrique BS ( <i>au regard du référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique</i> )
S7.9 : les risques liés au travail en hauteur	Citer les conditions, d'utilisation des échafaudages en référence à la réglementation R408 (annexe 5) et R457 Citer les conditions d'utilisation d'une PIRL
S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)	Citer les limites du champ d'intervention du « profil opérateur » de la réglementation anti-endommagement des réseaux

<b>S 8 : Le contrôle et la qualité des ouvrages</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention	<b>Citer</b> le principe d'une démarche qualité
S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention	<b>Énoncer</b> la finalité d'une fiche d'autocontrôle

**Thème 2 | CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES****S 9 : Notions de physique et de chimie appliquées**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.1 : Les unités	<b>Citer</b> les unités fondamentales du domaine thermique, électrique, mécanique, chimique, acoustique
S9.2 : Les caractéristiques	<b>Citer</b> les ordres de grandeurs du domaine thermique, électrique, mécanique, chimique, acoustique <b>Citer</b> les appareils de mesurage et de contrôle
S9.3 : La qualité de l'air intérieur	<b>Citer</b> les composants polluants de l'air intérieur

**S 10 : Les supports**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10.1 : Les supports neufs et anciens du bâtiment	<b>Énumérer</b> les caractéristiques fondamentales des supports usuels du bâtiment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Maçonneries et tout type de béton</li><li>– Plâtre et ses dérivés</li><li>– Bois et ses dérivés</li><li>– Métaux ferreux et non ferreux</li><li>– Matériaux de synthèse (PVC...)</li></ul>
S10.2 : L'humidité dans le bâtiment	<b>Énoncer</b> différentes causes de l'humidité dans le bâtiment <b>Citer</b> des solutions de traitement adaptées
S10.3 : Les altérations des supports	<b>Citer</b> les altérations des supports <b>Citer</b> les différentes causes et les conséquences des altérations <b>Énoncer</b> différentes solutions adaptées au traitement des altérations

<b>S 11 : Technologie de construction</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S11.1 : Matériaux, produits et ouvrages spécifiques du secteur professionnel	<p><b>Nommer</b> les matériaux par leur dénomination normalisée, usuelle ou commerciale</p> <p><b>Énoncer</b> leurs principales caractéristiques (physiques, chimiques)</p> <p><b>Citer</b> les caractéristiques techniques des produits à partir des fiches techniques FDES en vue de leur application</p> <p><b>Citer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dimensions normalisées et commerciales</li> <li>- les conditionnements</li> <li>- les performances</li> </ul>
S11.2 : Les appareils à usage domestique et collectif y compris ceux adaptés aux personnes à mobilité réduite	<p><b>Nommer</b> les différents types d'appareils et d'accessoires</p> <p><b>Citer</b> leurs fonctions et leurs destinations ou usages</p> <p><b>Énoncer</b> les règles de pose et d'entretien des appareils</p>
S 11.3 : L'évolution des matériaux et des appareils	<p><b>Énoncer</b> les évolutions des techniques de mise en œuvre, d'installation et d'entretien</p> <p><b>Nommer</b> les différentes catégories des bâtiments (ERP, IGH, ERT, bâtiments d'habitation)</p> <p><b>Énoncer</b> les principales techniques d'intervention sur les ouvrages</p>

<b>S 12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S12.1 : Les matériels et les outillages : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les caractéristiques fonctionnelles,</li> <li>- La documentation technique,</li> <li>- La réglementation en vigueur,</li> <li>- Les procédures de maintenance et d'entretien</li> </ul>	<p><b>Énoncer</b> les règles de fonctionnement et d'utilisation à partir des fiches techniques</p> <p><b>Nommer</b> les matériels et les outillages individuels</p> <p><b>Citer</b> les performances des différents matériels</p> <p><b>Nommer</b> l'outillage adapté à la mise en œuvre</p> <p><b>Lister</b> les opérations d'entretien et de contrôle</p> <p><b>Énumérer</b> les principales règles de maintenance en fonction du niveau d'habilitation et de compétence, notamment vis-à-vis des risques électriques.</p>
S12.2 : Moyens d'accès et plateformes de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échafaudage fixe</li> <li>- Échafaudage roulant</li> <li>- PIR, PIRL</li> <li>- PEMP</li> </ul>	<p><b>Citer</b> les principales règles de montage/démontage, d'installation et de fonctionnement,</p> <p><b>Énoncer</b> des règles d'utilisation des systèmes de sécurité</p>
S12.3 : La manutention, le conditionnement, le stockage et le chargement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de levage</li> </ul>	<p><b>Citer</b> les moyens de levage les plus courants</p> <p><b>Utiliser</b> les gestes de commandement d'engins de levage</p>
S12.4 : Moyens et procédés de contrôle	<p><b>Énumérer</b> les différentes étapes d'une opération de contrôle en vue d'un diagnostic</p> <p><b>Lister</b> les différents supports de suivi d'intervention</p>
S12.5 : Les procédés de mise en œuvre	<p><b>Nommer</b> les fonctions des appareils utilisés</p> <p><b>Nommer</b> l'appareil adapté à la mesure à effectuer</p> <p><b>Citer</b> les règles de mise en œuvre des produits, des matériaux et des appareillages</p> <p><b>Lister</b> les étapes de la mise en œuvre en fonction des préconisations de la fiche technique</p>

<b>S 13 : La mise en service d'une installation thermique, sanitaire, électrique et domotique</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S13.1 : La procédure de mise en service d'une installation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- thermique</li> <li>- sanitaire</li> <li>- électrique</li> <li>- domotique</li> </ul>	<b>Citer</b> les différentes étapes de mise en service, à partir de la procédure <b>Énumérer</b> les risques liés aux dangers de l'électricité (basse tension)

<b>S 14 : La maintenance d'une installation thermique, sanitaire et électrique</b>	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S14.1 : Les différents types de maintenance	<b>Lister</b> les différents types de maintenance
S14.2 : La procédure de maintenance sur une installation simple	<b>Citer</b> les étapes d'une procédure de remplacement appliquée à une installation thermique, sanitaire et électrique <b>Énumérer</b> les étapes d'une consignation

**Annexe III bis  
Lexique**

**Spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle**

<b>Sigles</b>	<b>Définitions</b>
<b>AIPR</b>	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
<b>BIM</b>	Building Information Modeling
<b>BL</b>	Bon de Livraison
<b>BOEN</b>	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
<b>BTP</b>	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
<b>CARSAT</b>	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
<b>CCF</b>	Contrôle en Cours de Formation
<b>CCTP</b>	Cahier des Clauses Techniques Particulières
<b>CFA</b>	Centre de Formation d'Apprentis
<b>DIUO</b>	Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage
<b>DTU</b>	Document Technique Unifié
<b>DUER</b>	Document Unique d'Evaluation des Risques
<b>EPC</b>	Équipement de Protection Collective
<b>EPI</b>	Équipement de Protection Individuelle
<b>ERP</b>	Établissement Recevant du Public
<b>ERT</b>	Établissement Recevant des Travailleurs
<b>FDES</b>	Fiche de Données Et de Sécurité
<b>IGH</b>	Immeuble de Grande Hauteur
<b>OPPBTP</b>	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>PEMP</b>	Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes
<b>PIR</b>	Plate-forme Individuelle Roulante
<b>PIRL</b>	Plate-forme Individuelle Roulante Légère
<b>PMR</b>	Personne à Mobilité réduite
<b>PPSPS</b>	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
<b>PRAP</b>	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
<b>PVC</b>	Polychlorure de Vinyle
<b>SST</b>	Sauveteur Secouriste du Travail
<b>3 RV-E</b>	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Elimination

**ANNEXE IV – Référentiel d'évaluation**

IVa

Unités constitutives du diplôme

Spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle

**A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3**

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Interventions en maintenance technique des bâtiments de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité Interventions en maintenance technique des bâtiments de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
	UP1	UP2	UP3
<b>C1.1</b> : Compléter et transmettre des documents	<b>X</b>		
<b>C1.2</b> : Échanger, rendre compte oralement			<b>X</b>
<b>C2.1</b> : Décoder un dossier technique	<b>X</b>		
<b>C2.2</b> : Choisir les matériels et les outillages	<b>X</b>		
<b>C2.3</b> : Déterminer des quantités de fournitures		<b>X</b>	
<b>C3.1</b> : Organiser son poste de travail		<b>X</b>	
<b>C3.2</b> : Sécuriser son intervention		<b>X</b>	
<b>C3.3</b> : Intervenir à proximité des réseaux			<b>X</b>
<b>C3.4</b> : Utiliser des échafaudages		<b>X</b>	
<b>C3.5</b> : Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes		<b>X</b>	
<b>C3.6</b> : Réaliser des interventions de maintenance et d'amélioration d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment		<b>X</b>	
<b>C3.7</b> : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence		<b>X</b>	
<b>C3.8</b> : Réparer, poser des revêtements de sol		<b>X</b>	
<b>C3.9</b> : Appliquer des produits de peinture		<b>X</b>	
<b>C3.10</b> : Replier le chantier		<b>X</b>	
<b>C3.11</b> : Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire (hors maintenance réglementaire)			<b>X</b>
<b>C3.12</b> : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique			<b>X</b>
<b>C3.13</b> : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique			<b>X</b>
<b>C3.14</b> : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique			<b>X</b>
<b>C3.15</b> : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique			<b>X</b>
<b>C4.1</b> : Contrôler le travail réalisé		<b>X</b>	



## **B- Références réglementaires des unités d'enseignement général**

### **UNITÉ UG 1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique**

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

### **UNITÉ UG 2 – Mathématiques et physique - chimie**

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

### **UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive**

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

### **UNITÉ UG 4 – Prévention-santé-environnement**

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

### **UNITÉ UG 5 – Langue vivante étrangère**

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## **UF 1 - Langue vivante**

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## **UF 2 - Mobilité**

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 30 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

**IVb**  
**Règlement d'examen**  
**Spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle**

Spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)  Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF)  Formation professionnelle continue (Établissements publics)		Scolaires (Établissements privés hors contrat)  Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)  Formation professionnelle continue (Établissements privés)  Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode		Mode	Durée
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>						
EP1 – Etude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP2 –Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9 <sup>(1)</sup>	CCF		Ponctuel pratique	15 h
EP3 – Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF		Ponctuel oral et pratique	3 h
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL</b>						
EG1 – Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2h+10mn)+15mn <sup>(2)</sup>
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h
EG5 – Langue vivante étrangère	UG 5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h 06 <sup>(3)</sup>
Épreuve Facultative <sup>(4)</sup>						
Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12 mn	Ponctuel oral	12 mn
Mobilité	UF2	1	Pratique oral	10mn		
<p>(1) dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.</p> <p>(2) dont 5mn de préparation pour oral HGEMC</p> <p>(3) dont 6 minutes oral individuel</p> <p>(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.</p>						

## **EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention**

*Coefficient 4*

### **OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un dossier technique (écrit, graphique et numérique) définissant un ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle du secteur de la maintenance technique du bâtiment.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir les matériels et les outillages

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- compléter et transmettre des documents y compris digitaux ;
- représenter graphiquement une solution technique ;
- extraire les informations techniques nécessaires à son intervention ;
- inventorier et choisir les matériels et outillages nécessaires à son intervention.

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

### **MODES D'ÉVALUATION**

**Évaluation par épreuve ponctuelle :** épreuve écrite d'une durée de 3h00

#### **Conditions d'organisation :**

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

#### **Documents supports de l'épreuve :**

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP2 et à l'EP3, comprenant :
  - les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant l'intervention à réaliser ;
  - les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques...
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE » sur lequel porte l'évaluation

## ▪ Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

### Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

## **EP2 - UP2 : Réalisation d'un ouvrage courant**

*Coefficient 9*

### **OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 : Déterminer les fournitures nécessaires à l'intervention
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.4 : Utiliser des échafaudages
- C3.5 : Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes
- C3.6 : Réaliser des interventions de maintenance d'ouvrages mobiles menuisés du bâtiment
- C3.7 : Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence
- C3.8 : Réparer, poser des revêtements de sol
- C3.9 : Appliquer des produits de peinture
- C3.10 : Replier le chantier
- C4.1 : Contrôler le travail réalisé

À partir d'un dossier et de l'environnement de travail à disposition, le candidat est amené à :

- préparer et vérifier les matériels et les outillages ;
- organiser et sécuriser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable ;
- utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation ;
- préparer, approvisionner les fournitures pour son intervention ;
- réaliser des interventions de réparations et d'aménagements d'ouvrages du bâtiment ;
- réaliser des interventions de maintenance d'ouvrages menuisés du bâtiment ;
- réparer, poser des revêtements muraux et de faïence ;
- réparer, poser des revêtements de sol ;
- appliquer des produits de peinture sur les ouvrages du bâtiment ;
- réparer, réaliser des fixations d'équipements du bâtiment ;
- vérifier la conformité du travail réalisé ;
- clore le poste de travail.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

## MODES D'ÉVALUATION

- **Évaluation par épreuve ponctuelle** : épreuve pratique d'une durée de 15h00 intégrant une préparation écrite d'une heure.

### Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

L'épreuve pratique d'une durée totale de 15 heures est organisée en **deux parties** :

- Une phase de préparation de l'activité sous forme écrite d'une durée de **1 heure**
- Une phase de réalisation de l'activité intégrant le contrôle, d'une durée de **14 heures**

### Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « TECHNIQUE » de la réalisation, éventuellement commun à l'EP1 et à l'EP3 comprenant :
  - la description de l'intervention à réaliser ;
  - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant l'intervention à réaliser ;
  - des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques...
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE » ;

### ▪ Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'entreprise, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

### Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé pour chaque situation d'évaluation et d'une proposition de note finale au jury de délibération résultant de l'évaluation des deux situations.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

### **Situation d'évaluation en entreprise**

La situation d'évaluation organisée en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

### **Situation d'évaluation en centre de formation**

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

<b>EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques</b>	<i>Coefficient 2</i>
---	----------------------

## **OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat dans le cadre de la mise en service et de la maintenance de systèmes énergétiques, électriques et domotiques du secteur du bâtiment. Ceci respectant les aspects réglementaires au sens large, notamment le code du travail.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.2 : Échanger, rendre compte oralement

C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux

C3.11 : Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire (hors maintenance réglementaire)

C3.12 : Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique

C3.13 : Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique

C3.14 : Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique

C3.15 : Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique

À partir d'un dossier et de l'environnement de travail à disposition, le candidat est amené à :

- prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- repérer les réseaux existants ;
- évoluer à proximité de réseaux aérien ;
- assurer la maintenance périodique d'équipements d'une installation thermique, sanitaire et électrique (hors maintenance réglementaire) ;
- assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique ;
- assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire, d'une d'installation thermique ;
- installer, mettre en service un équipement électrique et domotique ;
- installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique ;
- échanger et rendre compte de son intervention avec le jury.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

## MODES D'ÉVALUATION

**Évaluation par épreuve ponctuelle :** épreuve pratique et orale d'une durée de 3h00, dont 15 minutes d'entretien oral.

### Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Un espace de réalisation
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel. Cet entretien se fera sur le site de l'intervention.

### Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- Un dossier « TECHNIQUE » pouvant être commun à l'ensemble des épreuves comprenant :
  - la description de l'intervention à réaliser ;
  - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant la réalisation ;
  - des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques, ...
- Un dossier « SUJET/RÉPONSE ».

## Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

### Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Un espace de réalisation
- L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

Au cours, ou en fin de situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un enseignant/formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen



## **Références réglementaires pour les épreuves d'enseignement général**

### **Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3**

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

### **Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2**

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

### **Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1**

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

### **Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1**

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

### **Épreuve EG5 – Langue-vivante étrangère - coefficient 1**

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

### **Épreuve facultative - Langue vivante**

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

### **Épreuve facultative - Mobilité**

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

## **Préambule**

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

## **Voie scolaire**

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du Code de l'Éducation, articles D124-1 à D124-9 modifiés et de la circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

## **Voie de l'apprentissage**

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

## **Voie de la formation professionnelle continue**

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

## **Positionnement**

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- Un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D337-62 à D337-65 du Code de l'Éducation,
- Un candidat de la formation professionnelle continue peut-être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

## **Candidat en formation à distance**

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

**Candidat libre**

Il découle de l'article D.337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

**Annexe VI**  
**Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme**  
**Spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » de certification d'aptitude professionnelle**

<b>Certificat d'aptitude professionnelle</b> <b>« maintenance des bâtiments de collectivités »</b>  défini par l'arrêté du 06/06/1990 modifié dernière session d'examen : 2022		<b>Spécialité</b> <b>« interventions en maintenance technique</b> <b>des bâtiments »</b> <b>de certificat d'aptitude professionnelle</b>  défini par le présent arrêté 1 <sup>ère</sup> session d'examen : 2023	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP1 – Technologie - prévention	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention	UP1
EP2 – Mise en œuvre : épreuve en situation de dysfonctionnement avec prise en compte de la sécurité	UP2	EP2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2
		EP3 - Réalisation de travaux spécifiques	UP3
EG1 - Français et Histoire Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques et Physique-Chimie	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 – Prévention-santé-environnement	UG4
		EG5 - Langue vivante étrangère	UG5
EF – Epreuve facultative de langue vivante	UF	EF1 – Épreuve facultative de langue vivante ou EG5 - Langue vivante étrangère (1)	UF1 ou UG5
		EF2 - Mobilité	UF2

(1): sous réserve que la langue facultative dont le candidat souhaite garder la note pour l'EG 5 soit une langue effectivement enseignée dans l'établissement au titre de l'EG 5.

Cette réserve concerne les candidats des établissements d'enseignement public, des établissements d'enseignement privés sous contrat, des CFA ou organismes de formation habilités à pratiquer le CCF.